



NATIONS UNIES
SENEGAL



PLAN DE PREPARATION ET DE REPONSE AU COVID-19 DU SYSTEME DES NATIONS UNIES

Avril - Décembre 2020



**COVID-19
RIPOSTE**

1. Résumé

Ce document détaille le Plan de préparation et réponse au COVID-19 élaboré par les différentes entités du Système de Nations Unies (SNU) au Sénégal sous l'égide du bureau du Coordonnateur Résident (BCR). Le Plan a été développé suite à la publication par l'Organisation Mondiale de la santé (OMS) du Plan stratégique de préparation et de riposte au COVID-19 et s'appuie sur les Lignes directrices sur la planification des équipes-pays des Nations Unies et des partenaires publiées le 12 février 2020 par l'OMS. Le document détaille les actions des différentes entités des Nations unies au Sénégal en complément des efforts nationaux entrepris dans la lutte contre le virus et sa propagation.

Il énonce également les interventions prévues pour faire face aux conséquences économiques et sociales de la pandémie au Sénégal, alignées sur le Cadre des Nations Unies pour une réponse socio-économique immédiate au COVID-19 que le Secrétaire général de l'ONU a présenté le 27 avril 2020.

Le 19 mars 2020, le Gouvernement de la République du Sénégal a finalisé le Plan national de contingence multisectoriel de lutte contre le COVID-19, qui intègre des aspects préventifs, prédictifs et réactifs, afin de développer la résilience du système de santé et des communautés face à la diffusion du virus. Le plan est cohérent avec les principes généraux d'intervention en cas de pandémie selon les huit piliers de l'OMS et met en place une liste d'actions pour prévenir et limiter la transmission de ce virus sur le territoire national.

Depuis l'apparition du COVID-19 au Sénégal, le bureau pays de l'OMS a assumé la responsabilité de chef de file pour guider le SNU dans l'appui apporté aux efforts du Gouvernement du Sénégal dans la lutte contre le virus et l'arrêt de la transmission interhumaine.

Plusieurs entités du SNU au Sénégal ont également décidé de réorienter leurs programmes pour mieux contribuer à l'arrêt de la transmission du COVID-19 et faire face aux conséquences économiques et sociales de l'épidémie.

Les différentes entités des Nations Unies estiment qu'environ 203 millions de dollars US seraient nécessaires pour la mise en œuvre urgente des activités de soutien au Programme national de résilience économique et sociale, en intégrant également les activités visant à renforcer le système national de santé dans le contexte du COVID-19 jusqu'à la fin de l'année 2020. Sur ces 203 millions de dollars US, 157 sont déjà à la disposition des différentes entités des Nations Unies tandis que des fonds doivent encore être mobilisés pour financer les 47 millions restants.

La mise en œuvre du Plan de préparation et réponse au COVID-19 des Nations Unies sera adapté en fonction de l'évolution de la pandémie et des ajustements qui seraient nécessaires pour répondre aux éventuelles nouvelles orientations du Gouvernement.

2. Situation actuelle du Sénégal

Le Sénégal a notifié un premier cas importé de COVID-19 le 2 mars 2020. L'épidémie de coronavirus (COVID 19) a été déclarée pandémie le 11 mars 2020 par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) et depuis, le nombre de cas dans le pays n'a cessé d'augmenter, atteignant 33 districts sanitaires dans 11 régions sur 14 à la date du 6 Mai 2020 .

À la suite de la progression du nombre de cas confirmés, importés de plusieurs pays et des cas de transmission locale, le Sénégal a pris les premières mesures de fermeture des voies aériennes, maritimes et terrestres, l'interdiction des manifestations publiques sur l'ensemble du territoire national pour limiter la propagation de l'épidémie, la suspension des enseignements dans les établissements préscolaires, scolaires et universitaires et la suspension des formalités liées aux pèlerinages aux lieux saints.

Le pays a aussi renforcé le contrôle sanitaire au niveau des principaux points officiels d'entrée et la suspension complète de l'ensemble des vols domestiques et internationaux entre le 20 Mars et le 31 Mai 2020 a été annoncée.

Au même moment, le Centre des opérations d'urgence sanitaire (COUS) était activé par le Ministère de la Santé et de l'Action Sociale avec la mise en place d'un système de gestion des incidents parmi les actions du Comité national de gestion des épidémies (CNGE).

Enfin, le 23 Mars 2020, le Président de la République s'adressa à la Nation et déclara l'Etat d'Urgence sur l'ensemble du territoire Sénégalais afin de faciliter la mise en place de mesures de lutte contre le COVID-19.



Une analyse de la situation faite en utilisant une liste de contrôle fournie par l'OMS, sous la forme d'une auto-évaluation, a identifié 45 districts prioritaires pour la préparation au COVID-19 sur les 79 que compte le pays.

3. Impact sur les personnes, les services et les systèmes

L'impact macroéconomique potentiel de la pandémie COVID-19 peut comprendre une baisse des taux de croissance et de la demande, une réduction de la disponibilité et de l'accessibilité alimentaire liée à la perturbation des systèmes d'approvisionnement, les activités agricoles et des marchés, l'instabilité des prix et des perturbations sur les chaînes de valeur alimentaires en raison de pénuries liées à la réduction de la production, aux restrictions à l'exportation dans les pays producteurs de céréales, à la perturbation des transports et aux mesures de quarantaine. Tout ceci engendre un impact négatif sur les sources de revenus des ménages, les moyens d'existence et le pouvoir d'achat.

Les mesures de prévention et d'intervention, par exemple le couvre-feu, la restriction des transports, l'éloignement physique et le travail à domicile pour répondre au COVID-19, ont déjà commencé à avoir des répercussions sur l'économie.

Les services de transport, incluant aussi le transport de marchandises, sont adaptés et réduits. Les personnes vulnérables et pauvres dont les revenus et les moyens de subsistance dépendent fortement d'un salaire journalier seront plus touchés par des mesures de couvre-feux prolongés et, en cas de fermeture complète, risquent de ne pas pouvoir subvenir pleinement aux besoins de leur famille. Au Sénégal, le secteur informel représente 41,6% du PIB et emploie environ 48,8% de la population active occupée sachant que 93 % femmes occupent un emploi informel en dehors de l'agriculture, contre 88 % des hommes.

Les mesures visant à ralentir la propagation de COVID-19, y compris la fermeture d'écoles, affectent l'accès des enfants à l'éducation et certains pourraient ne pas être en mesure de retourner à l'école.

Le COVID-19 pourrait avoir un effet différentiel sur les femmes, les hommes, les garçons et les filles. Les femmes fournissent la plupart des soins au sein des familles, y compris les revenus dans certaines régions, de sorte que la pandémie pourrait limiter leur travail et leurs opportunités économiques. En outre, il est probable que les conséquences de l'épidémie exacerberont les inégalités existantes pour les femmes et les filles et la discrimination d'autres groupes marginalisés tels que les personnes handicapées et celles qui vivent dans l'extrême pauvreté.

Selon le Ministère de l'Economie, du Plan et de la Coopération, les secteurs économiques les plus exposés dans le pays comprennent l'automobile, les biens de consommation durable, le commerce de détail, le textile habillement, l'hôtellerie, les loisirs et le tourisme, le secteur bancaire, les transports notamment le secteur aérien, et la construction immobilière. D'autres secteurs tels que la pêche, l'élevage, et le secteur BTP sont aussi affectés par la pandémie en plus des autres secteurs mentionnés.

La majorité des économistes s'accordent désormais sur le fait que le coronavirus devrait provoquer une récession à l'échelle mondiale en 2020 suivi d'un rebond relativement prononcé en 2021. Le Ministère a annoncé que les exportations enregistreraient en 2020 une baisse de 16% contre une hausse de 9% en 2019 et que les importations accuseraient une forte baisse, estimée à 18% en 2020 contre une hausse de 6% en 2019.

Une baisse des flux de financement des investissements directs étrangers, des transferts de fonds et des revenus du tourisme pourrait avoir un impact sur les moyens de subsistance et les flux de revenus. En outre, les envois de fonds par la diaspora, représentant plus de 10% du PIB du Sénégal, soit 1,300 milliards FCFA, connaîtraient un repli de près de 30% à la suite de la baisse de l'activité économique dans l'Union Européenne.

Le Ministère a aussi annoncé que sur la base d'une hypothèse générale où la pandémie dure trois mois, avec une reprise timide pendant le 3ème trimestre de 2020 et un retour à la normale au 4ème trimestre, la perte de chiffre d'affaires pourrait frapper les secteurs les plus affectés comme suit (FCFA) : Restauration, 56 milliards ; Hôtels, 40 milliards ; Commerce, 50 milliards ; Transport aérien, 34,3 milliards ; Transport terrestre, 24,3 milliards ; Enseignement, 13 milliards. Les projections de croissance du PIB révisées pour l'année 2020 après prise en compte de l'impact du COVID-19 font état d'un pourcentage de 2.8% contre le 6.8% projeté et le 5.9% enregistré en 2019.

En matière de ressources publiques, la pandémie va affecter la collecte de ressources par l'Etat et les collectivités locales. Non seulement l'intervention des services de recouvrement risque d'être entravée par la crise, mais les recettes fiscales pourraient aussi diminuer du fait du ralentissement de l'économie et de la fermeture de nombreux marchés et infrastructures économiques, évaluée à -1,5%. La capacité des acteurs publics à réagir à la crise à travers les recettes propres devrait donc être fortement impactée par les conséquences même de cette crise sur les secteurs économiques, alors même que les besoins de soutien économique et social augmentent. Les collectivités locales qui ont un rôle stratégique à jouer pour lutter contre la pandémie et renforcer la résilience des communautés revoient également à la baisse leurs prévisions de recettes.

Il y a plus de 4,2 millions d'analphabètes parmi la population âgée de 15 ans et plus, sur une population estimée à 16 millions. Les filles et les femmes sont les plus touchées, avec près de deux fois plus de filles et de femmes (2,8 millions) analphabètes que de garçons et d'hommes. Avant la pandémie, en 2017, quelque 585 000 enfants (236 000 filles) et 667 000 adolescents (307 000 adolescentes) n'étaient déjà pas scolarisés. Avec la fermeture des écoles, il est à craindre que certains enfants et adolescents, en particulier les plus vulnérables, abandonnent totalement et quittent définitivement le système.

4. Mesures prises par le gouvernement pour atténuer l'impact socio-économique de la pandémie

Face aux prévisions de décroissance économique, le Gouvernement du Sénégal a lancé un Programme de résilience économique et sociale, construit sur quatre piliers : 1) le renforcement du système de santé ; 2) le renforcement de la résilience sociale des populations ; 3) la stabilité macroéconomique et financière pour soutenir le secteur privé et maintenir les emplois ; et 4) l'approvisionnement régulier en hydrocarbures, produits médicaux, pharmaceutiques, et denrées de première nécessité. Les besoins financiers pour les différentes composantes du programme de résilience économique et sociale s'élèvent à 1,000 milliards FCFA.

Une enveloppe de 64,4 milliards FCFA est consacrée au secteur de la santé à travers la mise en œuvre du plan de contingence du Ministère de la Santé et de l'Action Sociale visant à renforcer les capacités du Sénégal à faire face à l'épidémie selon les lignes guides de l'OMS. Le plan inclut notamment des mesures de détection des cas suspects et des cas confirmés ; l'isolement rapide desdits cas ; le renforcement des moyens de prévention et de contrôle de l'infection dans les structures sanitaires et en communauté ; l'intensification de la communication de risque sur l'infection et la participation des populations aux mesures de riposte ; et la coordination des interventions de riposte à l'épidémie.

Une enveloppe de 69 milliards FCFA est destinée essentiellement à l'achat de vivres pour 1 million de ménages (y compris les daraas²), ciblant les couches plus pauvres et vulnérables. Un aide de deux mois dédié aux couches vulnérables vient également d'être mis en place sous forme de subventions d'environ 15,5 milliards FCFA pour les factures d'électricité et de 3 milliards FCFA pour les factures d'eau.

Des dotations d'un montant total de 12,5 milliards FCFA seront allouées aux consulats et ambassades qui en assureront la répartition et le suivi auprès de la Diaspora sénégalaise, principalement répartie entre la France, l'Italie, l'Espagne, des pays profondément touchés par la pandémie du COVID-19 et qui ont mis en place des mesures strictes de confinement.

² Centre d'éducation religieuse accueillant des aspirants (talibés) mis à la disposition d'un maître spirituel marabout par leurs familles pour leur éducation spirituelle, morale et culturelle.

En termes de fiscalité, le Programme de résilience économique et sociale prévoit des mesures générales de soutien telle que : 1) une remise partielle de la dette fiscale constatée au 31 décembre 2019, due par les entreprises et les particuliers, pour un montant global de 200 milliards FCFA ; 2) un délai général de paiement de la TVA suspendue recouvrée par la douane et les services fiscaux de 12 à 24 mois ; 3) les remises et suspensions d'impôts aux entreprises qui maintiennent leurs travailleurs en activité ou à payer plus de 70% du salaire des employés mis en chômage technique ; et 4) l'apurement de la dette intérieure avec 302 milliards FCFA consacrés aux paiements dus aux fournisseurs de l'Etat.

Toujours en termes de fiscalité, des mesures spécifiques pour les secteurs les plus impactés ont également été entreprises comme le différé de paiement des impôts et taxes jusqu'au 15 juillet 2020.

Pour relancer le financement, le Gouvernement du Sénégal prévoit la mise en place, en partenariat avec le secteur bancaire (BCEAO et banques commerciales), d'un mécanisme de financement des entreprises affectées par la crise du COVID-19 afin de leur permettre d'accéder aux ressources nécessaires leur permettant de faire face aux besoins urgents. Ce mécanisme devrait permettre aux banques d'injecter une enveloppe de financement conséquente au profit de ces entreprises (de l'ordre de 200 milliards FCFA) sous forme de crédits de trésorerie ou d'investissement avec des conditions de taux d'intérêt et de maturité tenant compte de leurs situations.

Enfin, une enveloppe de 100 milliards FCFA a été spécifiquement dédiée à l'appui direct des secteurs de l'économie les plus durement touchés par la crise selon des modalités à définir en concertation avec les départements sectoriels concernés.

Selon le Ministère de l'Économie, du Plan et de la Coopération, le Programme de résilience économique et sociale permettra d'assurer l'approvisionnement en hydrocarbures, produits médicaux, pharmaceutiques, et denrées de première nécessité.

L'Etat a annoncé qu'il privilégiait des financements sous forme de dons et de prêts concessionnels pour mobiliser le reliquat nécessaire pour la mise en œuvre du Programme de résilience économique et sociale.

5. Objectifs

L'appel mondial des Objectifs de Développement Durable à agir pour éradiquer la pauvreté, protéger la Planète et faire en sorte que tous les êtres humains vivent dans la paix et la prospérité tout en ne laissant personne pour compte en promouvant et en protégeant les droits humains, devient plus crucial que jamais dans le contexte de la crise que le pays traverse.

La réponse du Système des Nations Unies au Sénégal suit la réponse globale de l'Organisation, adaptée aux besoins et aux contextes locaux, sur la base des trois priorités fixées par le Secrétaire général : 1) réponse sanitaire ; 2) remédier à l'impact socio-économique de l'épidémie et aux conséquences des mesures mises en place pour la combattre ; et 3) aider le pays à assurer une meilleure phase de récupération.

S'il convient premièrement d'assurer une réponse sanitaire coordonnée pour endiguer la transmission et mettre fin à la pandémie, il reste important de garantir la continuité des services hors COVID-19 pour réduire l'impact de la crise sur l'état de santé des femmes et des enfants, en particulier eu égard à toutes les autres infections, la vaccination, et surtout la nutrition.

Les Nations Unies sont prêtes à s'attaquer aux dimensions sociales et économiques de cette pandémie, conscientes que la contagion virale est devenue une contagion économique et exposant la nécessité du financement pour supporter les chocs. Un ralentissement économique mondial prolongé aura un impact négatif sur la mise en œuvre de notre Agenda commun, le Programme de développement durable à l'horizon 2030, du Programme d'Action d'Addis-Abeba sur le financement du développement et de l'Accord de Paris sur le changement climatique.

La diffusion de la pandémie a souligné l'importance des systèmes de santé, la protection sociale, la sécurité alimentaire et nutritionnelle et les services publics. Elle a souligné et exacerbé les inégalités, et avant tout l'inégalité entre les sexes, mettant à nu la manière dont l'économie formelle a été soutenue grâce à un travail de soins invisible et non rémunéré. Elle a aussi souligné les défis actuels en matière de droits de l'homme, notamment la stigmatisation, les violences contre les femmes, d'accès aux services sociaux de base (éducation, santé), et risque d'insécurité alimentaire et de malnutrition. C'est pour cela que le Système des Nations Unies s'engage à restituer leur importance à ces éléments clés dans la phase de récupération qui suivra la réponse.

6. Contribution principales de l'ONU par secteur en soutien de la préparation et la réponse au COVID-19

L'aide du Système des Nations Unies prend la forme de contributions programmatiques plutôt que d'un soutien budgétaire direct. Ces contributions qui peuvent inclure des apports techniques, financiers, de ressources humaines et d'autres formes encore de soutien. Les agences et entités des Nations Unies travaillent en fonction de leurs avantages comparatifs et de leurs mandats et ce, en pleine cohérence avec les priorités nationales.

À la suite de la mise en place des huit commissions nationales établies selon les directives de l'OMS pour soutenir les efforts nationaux du Gouvernement afin de combattre et éradiquer l'épidémie, certaines agences des Nations Unies ont assumé un rôle de chef de file et de co-chef de file pour guider l'engagement du Système des Nations Unies dans ces organes. Plusieurs agences des Nations Unies participent aux travaux de ces commissions, qui sont : 1. Coordination, planification et suivi au niveau national ; 2. Communication sur les risques et mobilisation communautaire ; 3. Surveillance, enquête épidémiologique, intervention rapide et investigation des cas ; 4. Points d'entrée ; 5. Laboratoires nationaux ; 6. Prévention et contrôle des infections ; 7. Prise en charge des cas ; 8. Appui opérationnel et logistique.

Pour assurer une synergie et l'optimisation des interventions sectorielles et ressources mobilisées dans la réponse nationale au COVID-19, le Système des Nations Unies au Sénégal travaille avec le Gouvernement pour renforcer dans les différents départements ministériels, les cadres de concertation avec les agences et partenaires au développement autour de leurs travaux sectoriels en utilisant les structures existantes.

Au-delà de la réponse sanitaire, les agences du Système des Nations Unies travaillent déjà ensemble sur des secteurs prioritaires et continueront à utiliser ces mécanismes établis pour renforcer leur coordination et leur action commune afin de mettre en œuvre des initiatives socio-économiques et de récupération.

Dans le Plan-cadre des Nations Unies pour l'Assistance au Développement du Sénégal (PNUAD)³ et dans les plans de travail propres à chaque entité des Nations Unies présentes dans le pays, nous retrouvons de nombreuses initiatives dans les secteurs sanitaire et socio-économique. Les différentes entités du système ont effectué une révision du plan de travail conjoint en vue de le réaligner sur la situation actuelle.

Cette révision inclut une analyse des ressources pour étudier la meilleure façon de les réaffecter en fonction de la réponse à la crise et ce qui est faisable dans le contexte actuel en termes de livraison. Les sources de financement disponibles, les opportunités de financement à la fois au niveau mondial et les fonds spécifiques qui peuvent être identifiés pour le Sénégal sont également examinés.

³ Voir le lien suivant : <https://www.onusenegal.org/IMG/pdf/pnuad2019-2023.pdf>

Un exercice approfondi de reprogrammation jusqu'à décembre 2020 a donc été mené sur la base des quatre piliers du Programme de résilience économique et sociale mis en place par le Gouvernement : 1) le renforcement du système de santé ; 2) le renforcement de la résilience sociale des populations ; 3) la stabilité macroéconomique et financière pour soutenir le secteur privé et maintenir les emplois ; et 4) l'approvisionnement régulier en hydrocarbures, produits médicaux, pharmaceutiques, et denrées de première nécessité.

La reprogrammation du PNUAD pour le Sénégal est également aligné sur le Cadre des Nations Unies pour une réponse socio-économique immédiate au COVID-19 : Responsabilité partagée, solidarité mondiale et action urgente pour les personnes dans le besoin annoncé par le Secrétaire général de l'ONU le 27 avril 2020. La réponse de l'ONU qui place les communautés au centre des efforts de relèvement, se concentre sur cinq volets clés: 1. Veiller à ce que les services de santé essentiels soient toujours disponibles et protéger les systèmes de santé; 2. Aider les gens à faire face à l'adversité, grâce à la protection sociale et aux services de base; 3. protéger les emplois, soutenir les petites et moyennes entreprises et les travailleurs du secteur informel grâce à des programmes de relance économique; 4. Orienter la montée en puissance nécessaire des mesures de relance budgétaire et financière pour que les politiques macroéconomiques profitent aux plus vulnérables et renforcer les réponses multilatérales et régionales; et 5. Promouvoir la cohésion sociale et investir dans des systèmes de résilience et d'action pris en main par les communautés.

Les estimations financières pour la mise en œuvre du PNUAD 2019-2023 au Sénégal étaient évaluées autour de 574 millions de dollars pour la mise en œuvre des huit effets décrits dans le document de programmation conjointe. Suite à l'exercice de reprogrammation, les différentes entités des Nations Unies ont estimé qu'environ 203 millions de dollars US seraient nécessaires pour la mise en œuvre urgente des activités de soutien au Programme national de résilience économique et sociale, y compris les activités visant à renforcer le système national de santé dans le contexte du COVID-19 jusqu'à la fin de l'année 2020.

Sur ces 203 millions de dollars US, 157 sont déjà à la disposition des différentes entités des Nations Unies, tandis que 47 millions encore doivent être financés par le biais de la mobilisation de fonds.

Dans le cadre de l'intégration des efforts mondiaux, les Nations Unies et le Gouvernement travaillent ensemble pour garantir la prise en compte des besoins nationaux dans la plate-forme mondiale des partenaires COVID-19.

En outre, afin de réduire l'impact que le virus et les mesures de confinement pourraient avoir sur la population, son accès aux services base, ses moyens de subsistance et l'économie, le Gouvernement sénégalais, en collaboration avec les Nations unies et d'autres partenaires, réalise une étude sur l'impact socio-économique de l'épidémie.

Les avantages comparatifs du Système des Nations Unies

- ▲ Efficacité, réactivité et flexibilité
- ▲ Expertise technique et bonnes pratiques au niveau mondial
- ▲ Innovation et utilisation des nouvelles technologies
- ▲ Respect des normes et des valeurs internationales
- ▲ Présence sur le terrain et proximité avec les communautés
- ▲ Transparence et redevabilité

De manière spécifique, il s'agira (1) d'évaluer, quantitativement et qualitativement, les effets et impacts potentiels (économiques, sociales et environnementales) du COVID-19 au Sénégal, en particulier sur les perspectives de croissance et l'atteinte des objectifs de développement durable ; (2) d'évaluer l'impact de la maladie sur les populations, notamment les plus vulnérables (les femmes, les enfants, etc.) ; (3) de proposer des mesures de politiques économiques et sociales pour atténuer les chocs et renforcer la résilience de l'économie nationale et des populations. L'engagement des Nations Unies dans l'étude est mené sous la coordination du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) et de l'Institut africain de développement économique et de planification (IDEP).

Dans le même temps, les différentes entités des Nations Unies apportent déjà un soutien concret à la crise avec un certain nombre d'initiatives, notamment dans les domaines de la santé, de la sécurité alimentaire et la protection sociale. Le Coordonnateur Résident a.i. coordonne la réponse du Système de Nations Unies en soutien au Gouvernement pour contenir la propagation du virus et le vaincre.

La mise en œuvre des activités de soutien à la réponse sanitaire et au relance socio-économique décrites ci-dessus est subordonnée au maintien des conditions permettant, même avec des difficultés, aux différentes agences de s'appuyer sur une capacité opérationnelle jugée raisonnable par rapport à l'impact de l'épidémie dans le pays. Un niveau d'impact plus important impliquera une réévaluation des priorités pour confirmer quelles activités peuvent être mises en place.

7. Contribution clés et besoins financiers

7.1 Système de santé

Contribution à la préparation et à la réponse	Total (US\$)	Ressources Mobilisées (US\$)	Besoins Financiers (US\$)	Partenaires
1.1 Coordination , planification et suivi au niveau national	1 632 081	741 443	890 638	FAO, OIM, OMS, ONUFEMMES, ONUSIDA, PAM, UNFPA, UNHCR, UNICEF, VNU
1.2 Communication sur les risques et mobilisation communautaire	8 703 641	5 326 034	3 377 607	OMS, ONUFEMMES, ONUSIDA, UNFPA, UNICEF
1.3 Surveillance , enquête épidémiologique , intervention rapide et investigation de cas	1 804 840	416 386	1 388 454	OMS, UNICEF
1.4 Points d'entrée	396 507	69 691	326 816	OIM, OMS, UNHCR
1.5 Laboratoires nationaux	-			OMS
1.6 Prévention et contrôle des infections	15 461 891	9 800 421	5 661 470	OMS, ONUSIDA, PAM, UNFPA, UNICEF
1.7 Prise en charge des cas	360 681	146 250	214 431	OMS, UNICEF
1.8 Appui opérationnel et logistiques	3 345 489	1 335 000	2 010 489	OMS, PAM, UNFPA, UNICEF
Total général secteur santé	31 705 131	17 835 225	13 869 906	

7.2 Autres secteurs

Contribution à la préparation et à la réponse	Total (US\$)	Ressources Mobilisées (US\$)	Besoins Financiers (US\$)	Partenaires
2. Renforcement de la résilience sociale des populations (Protection sociale, Education, Protection Spécialisée, etc.)	70 264 578	42 137 927	28 126 651	BIT, FAO, FIDA, HCDH, ITU, OIM, ONUFEMMES, ONUDC, PAM, PNUD, UNCDF, UNESCO, UNFPA, UNICEF, UNHCR
3. Stabilité macroéconomique et financière pour soutenir le secteur privé et maintenir les emplois	79 530 000	79 205 000	2 434 607	BIT, FAO, ONUFEMMES, ONUDI, PNUD
4. Approvisionnement régulier en hydrocarbures, produits médicaux, pharmaceutiques, et denrées de première nécessité	22 306 217	17 813 588	4 492 629	FAO, FIDA, OIM, OMS, ONUFEMMES, PAM, PNUD, UNFPA, UNHCR, UNICEF
Total général autres secteurs	172 100 795	139 156 515	32 944 280	
Total général autres secteurs + santé	203 805 926	156 991 740	46 814 186	

7. Coordination et suivi

Le Bureau du Coordonnateur Résident supervisera la coordination générale et la mise en œuvre du PNUPR COVID-19 par l'intermédiaire des organisations chefs de file sectorielles, le coordonnateur COVID-19 désigné, l'OMS étant le point focal technique. Un groupe de travail composé des principaux partenaires/responsables de piliers est mis en place pour superviser et diriger la coordination, le suivi et la communication de la réponse.

Le Ministère de l'Economie, du Plan et de la Coopération représentera le principal point d'entrée du Système des Nations Unies pour assurer la supervision et la coordination stratégique de la mise en œuvre globale de ce plan tandis que

le Ministère de la Santé et de l'Action Sociale actera comme l'entité gouvernementale de référence pour la mise en œuvre des contributions en appui au renforcement du système de santé et sera le principal interlocuteur de l'OMS et des autres agences et entités opérant dans ce pilier d'intervention.

Les autres agences et entités contribuant par leurs activités programmatiques à des piliers autres que la santé continueront à assurer la liaison et la coordination avec les ministères de tutelle respectifs, sous la direction générale du Ministère de l'Economie, du Plan et de la Coopération.

Le Système des Nations Unies travaillera également directement avec des entités et des organismes nationaux spécifiques, en incluant ceux mis en place expressément pour faire face à l'urgence COVID-19, selon les instructions données par le Gouvernement.

Le Comité des Programmes du Système des Nations Unies au Sénégal sera le principal mécanisme de suivi des progrès par rapport aux indicateurs fixés dans le plan. Le Comité suivra spécifiquement les progrès de la mise en œuvre des activités déjà incluses dans le Plan-cadre des Nations Unies pour l'Assistance au Développement et considérées comme critiques pour le succès du PNUPR, à l'exception du secteur de la santé, où les agences suivront la direction de l'OMS.

Les agences participeront et continueront d'apporter leur appui technique dans les groupes sectoriels établis, notamment dans les domaines de la protection sociale, de la sécurité alimentaire, l'eau et l'assainissement.

Le plan sera surveillé par rapport à un ensemble d'indicateurs de performance clés dans le PNUPR, le suivi des progrès et l'examen des performances pour les ajuster si nécessaire.

Les indicateurs permettront d'assurer le suivi de :

- i. Le pourcentage de financement du plan.
- ii. Pourcentage d'utilisation des activités financées.
- iii. Réalisations par activité.

Unis dans l'action





NATIONS UNIES
SENEGAL

